

Annexe web 1

Soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies: Sommet de l'avenir, autonomisation des femmes et des jeunes, et technologies (intelligence artificielle [IA], résistance aux antimicrobiens [RAM])

I. Généralités et contexte

1. Organisé dans le cadre de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Sommet de l'avenir offre une occasion cruciale de s'attaquer aux défis mondiaux au moyen de la science, des technologies et de l'innovation. Les nouveaux leviers sont très prometteurs, car ils permettront de progresser plus rapidement dans la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. Toutefois, il existe encore des disparités importantes dans l'accès aux technologies et des lacunes majeures en matière de connaissance des barrières sociales et comportementales, auxquelles sont notamment confrontés les groupes de populations marginalisées dans les pays en développement. Le Sommet de l'avenir vise à consolider la coopération internationale afin de combler ces disparités et ces lacunes, en s'intéressant à l'exploitation des technologies au service de renforcement des moyens d'action donnés aux femmes et aux jeunes et à la résolution des problèmes majeurs que sont le changement climatique, la pauvreté et les inégalités.

2. Les femmes et les jeunes, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, sont généralement touchés de manière disproportionnée par les inégalités socioéconomiques. Les progrès technologiques, tels que l'intelligence artificielle (IA), peuvent révolutionner les pratiques agricoles si bien que les systèmes, une fois perfectionnés et fondés sur les données, contribuent à relever les défis posés par la crise climatique. Cependant, ces technologies doivent être conçues de manière à lever les barrières sociales et comportementales et être gérées avec discernement pour éviter d'accroître les disparités existantes. Par exemple, l'utilisation de robots autonomes dans l'agriculture fera évoluer l'emploi dans les systèmes agroalimentaires.

3. Les progrès technologiques peuvent améliorer l'accès à l'éducation, à l'enseignement professionnel et à la formation, les soins de santé et les débouchés économiques, mais si l'équité n'est pas respectée dans leur mise en œuvre, ces avancées risquent d'exacerber les inégalités auxquelles sont déjà confrontés les femmes et les jeunes. La présente note de synthèse met l'accent sur le rôle essentiel des technologies au service du renforcement des moyens d'action donnés aux femmes et aux jeunes, ainsi que sur l'importance d'une transformation numérique mondiale qui soit inclusive et équitable et qui favorise activement l'égalité femmes-hommes et ouvre des débouchés pour les jeunes.

II. Contribution et mandat de la FAO

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) joue un rôle crucial dans la réduction des inégalités liées au genre et à l'âge et la promotion de l'innovation, en particulier dans les systèmes agroalimentaires. Elle encourage activement l'utilisation de technologies numériques et de technologies à faible coefficient de main-d'œuvre dans les systèmes agroalimentaires afin de donner des moyens d'action aux femmes et d'améliorer leurs conditions de vie. En milieu rural, la plupart des femmes sont, de manière disproportionnée, confrontées à un accès limité aux technologies. De ce fait, elles ont encore moins de temps disponible et cette situation entrave leur productivité et fait perdurer les disparités socioéconomiques. La FAO reconnaît en outre que les jeunes sont en première ligne dans la mise en place de systèmes agroalimentaires plus durables et qu'ils sont les mieux placés pour donner un nouveau souffle au secteur, acquérir les connaissances et les compétences qui permettent d'innover, adopter les nouvelles technologies et être les fers de lance de la transformation numérique. L'approche de la FAO met l'accent sur les aspects suivants:

- a. **les questions de genre, l'innovation, les technologies à faible coefficient de main-d'œuvre et les jeunes dans les environnements numériques:** la FAO met en place des technologies novatrices pour améliorer la productivité agricole, réduire les pertes alimentaires et promouvoir les pratiques agricoles plus efficaces. Ces technologies novatrices, notamment les outils numériques, tels que les applications mobiles, le système de positionnement mondial et les chaînes de blocs, permettent aux femmes et aux jeunes agriculteurs et entrepreneurs de bénéficier d'un meilleur accès à l'information, aux marchés et aux services financiers. Cependant, pour éviter d'aggraver la marginalisation des femmes et les discriminations liées au genre et à l'âge, il est crucial que ces technologies tiennent compte, dès leur conception, des besoins propres aux femmes et aux jeunes en milieu rural. Les activités menées par la FAO dans ce domaine visent à:
- i. étudier ces technologies pour déterminer leurs effets sur la charge de travail et l'emploi des femmes, ainsi que sur l'entrepreneuriat féminin;
 - ii. analyser les facteurs qui favorisent et ceux qui entravent la participation et le rôle effectif des femmes et des jeunes au titre de la transition numérique de l'écosystème d'innovation agricole et élaborer des recommandations qui peuvent être mises en pratique;
 - iii. encourager une prise de décisions conjointe des hommes et des femmes et des jeunes dans les ménages agricoles, ainsi qu'un accès équitable aux technologies;
 - iv. renforcer la prise en compte des questions liées au genre et à l'âge et faire mieux connaître ces questions auprès des prestataires de services et des décideurs, en veillant à ce que les femmes et les jeunes tirent parti des services de vulgarisation numérique, des produits financiers et des plateformes de commerce électronique.
- b. **L'intelligence artificielle au service des systèmes agroalimentaires:** la FAO reconnaît que l'intelligence artificielle peut être porteuse de transformations dans les systèmes agroalimentaires, en optimisant la conduite des exploitations agricoles, en renforçant la résilience face au changement climatique ou encore en réduisant le gaspillage alimentaire. Cependant, elle est aussi consciente des questions d'ordre éthique que soulève l'intelligence artificielle et qui découlent notamment de la suppression d'emplois, de l'accroissement de la fracture numérique, des hallucinations et des distorsions (comme les préjugés contre les femmes). Pour réduire ces risques, la FAO préconise l'adoption d'une approche équilibrée et inclusive visant à ce que tous les groupes d'individus, notamment les femmes en milieu rural, les jeunes et les petits exploitants, tirent parti des technologies d'intelligence artificielle. Face aux principaux obstacles qui font perdurer les inégalités d'accès aux outils numériques, l'Organisation reconnaît que la plupart d'entre eux, notamment les problèmes de connexion, les normes socioculturelles, les contraintes financières et les retards dans la maîtrise des outils numériques, sont interdépendants et aggravés par le manque d'infrastructures technologiques essentielles. De ce fait, le fossé se creuse entre les femmes et les hommes et entre les différentes générations. La FAO collabore avec les pouvoirs publics, le milieu universitaire, le secteur privé et les organisations internationales afin de veiller à ce que le développement et l'application d'innovations en matière d'intelligence artificielle soient conformes aux normes éthiques et aux principes d'équité sociale. Elle met en œuvre les principes énoncés dans le rapport de l'Organisation des Nations Unies intitulé *Gouverner l'IA au bénéfice de l'humanité*¹.

¹ <https://www.un.org/ai-advisory-body>.

III. *Piliers d'action stratégiques*

5. Pour tirer pleinement parti de l'apport des technologies en faveur de la réduction des inégalités de genre, du renforcement des moyens d'action des jeunes et de l'accroissement général de la durabilité, la FAO propose une approche stratégique axée sur les piliers suivants:

a. la réduction de la fracture numérique dont souffrent les femmes et les jeunes:

- i. appuyer les efforts visant à recueillir et à analyser les données ventilées par sexe et par tranche d'âge sur l'accès des femmes et des jeunes aux technologies numériques, en particulier parmi les populations rurales et marginalisées; ces données étant utiles pour étayer l'élaboration de politiques et de stratégies ciblées permettant de réduire la fracture numérique, en veillant à ce que les femmes, les filles et les jeunes bénéficient, sur un pied d'égalité, des possibilités de tirer profit de la transformation numérique dans les systèmes agroalimentaires;
- ii. veiller à ce que les femmes et les jeunes ruraux et marginalisés aient accès aux compétences numériques, aux services financiers et aux technologies à faible coefficient de main-d'œuvre;
- iii. renforcer la maîtrise des outils numériques dans les zones rurales et promouvoir dans le même temps l'élaboration de politiques et de stratégies facilitant l'accès aux données à un coût raisonnable;
- iv. promouvoir l'élaboration de politiques facilitant la participation des femmes, des filles et des jeunes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

b. le renforcement des moyens d'action des jeunes et l'innovation technologique:

- i. promouvoir des programmes d'entrepreneuriat fondé sur les outils numériques ciblant les jeunes, les femmes et les hommes dans les pays en développement, notamment en mettant à disposition des formations, des ressources et l'encadrement nécessaires pour aider les jeunes – hommes et femmes – à lancer et faire prospérer leur propre activité dans l'économie numérique;
- ii. faciliter la création de modèles d'activités durables à l'appui de projets d'innovation au moyen de partenariats public-privé, cette approche permettant de mettre à profit les ressources et de tirer le plus grand bénéfice possible des retombées en mobilisant différentes parties prenantes, tout en luttant systématiquement contre l'exclusion des jeunes;
- iii. créer des pôles d'innovation (sous la forme de bâtiments ou de plateformes en ligne) qui donnent aux jeunes des moyens d'action afin de combler la fracture numérique et de promouvoir les avancées technologiques dans les systèmes agroalimentaires; par leur flexibilité, ces pôles faciliteront la collaboration, l'échange de connaissances et le renforcement des compétences en tenant compte des besoins spécifiques des jeunes innovateurs dans le domaine agroalimentaire, et offriront également des services technologiques aux jeunes, tels que des services de recherche et de développement, de mise à disposition de laboratoires, de mise à l'essai et de validation, de soutien aux écosystèmes d'innovation, notamment en ce qui concerne la défense des intérêts collectifs, la mise en relation, l'échange de connaissances et le plaidoyer;
- iv. faciliter l'accès aux moyens de financement et d'assistance technique destinés aux innovations technologiques dirigées par des jeunes, ainsi qu'aux start-ups et aux entreprises d'agrotechnologie, qui contribuent à relever les défis mondiaux urgents, tels que l'insécurité alimentaire, le changement climatique et la création d'emplois verts dans l'agriculture, en veillant à ce que les jeunes innovateurs disposent de l'aide financière et technique nécessaire pour mettre au point et déployer à plus grande échelle leurs solutions;

- v. mettre au point des programmes de mentorat entre de jeunes innovateurs dans le domaine de l'agrotechnologie et des dirigeants de secteur et des décideurs afin d'accroître les retombées de leur activité et de montrer, dans le même temps, des exemples de soutien entre pairs aux autres jeunes.
- c. **L'intelligence artificielle et les technologies émergentes éthiques:**
- i. favoriser la collaboration internationale en ce qui concerne l'exploitation éthique de l'intelligence artificielle pour que les applications d'intelligence artificielle dans le secteur agricole soient inclusives et non discriminatoires;
 - ii. réduire les risques de suppression d'emplois découlant de l'automatisation en favorisant la mise en place de programmes de reconversion, en particulier pour les femmes et les jeunes des zones rurales;
 - iii. promouvoir la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans le développement de l'intelligence artificielle pour éviter d'aggraver les préjugés et les inégalités existants.
- d. **les déterminants sociaux et comportementaux dans les domaines de l'inclusion, de l'adoption et de l'innovation:** la FAO reconnaît le «droit de chaque être humain d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive»² et préconise que ce droit soit «[exercé] sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation»³. C'est pourquoi l'Organisation encourage l'exploitation des sciences sociales et comportementales afin de comprendre non seulement les obstacles techniques et informationnels, sur le plan des capacités, qui entravent l'inclusion, l'adoption et l'innovation, mais aussi les facteurs sociaux et comportementaux indirects qui peuvent entraver involontairement la participation des groupes marginalisés, l'adoption de nouvelles technologies et de modèles d'activités novateurs qui changent la donne, ainsi que les innovations portées par les communautés. Dans son approche sociale et comportementale, au moyen de l'initiative phare d'écoles pratiques d'agriculture, qui sont déployées dans 90 pays, ou encore des clubs Dimitra, qui contribuent à lutter contre les stéréotypes sexistes, la FAO s'emploie avec les parties concernées à ce que les prises de décision soient fondées sur des données factuelles en tenant compte du contexte local et en renforçant les moyens d'action. S'agissant en particulier de la résistance aux antimicrobiens, l'Organisation applique une approche fondée sur les sciences comportementales dans le cadre d'écoles pratiques d'agriculture dans sept pays d'Afrique et cinq pays d'Asie du Sud-Est. Cette initiative a permis de tirer des enseignements essentiels pour améliorer l'inclusion⁴.

IV. *Recommandations*

- **Consolider la coopération internationale:** la communauté internationale doit collaborer pour garantir un accès équitable aux innovations technologiques, en particulier des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés dans les pays en développement.
- **Promouvoir des politiques qui tiennent compte des questions liées au genre et des aspects relatifs à la jeunesse:** les États devraient tenir compte des questions liées au genre et des aspects relatifs à la jeunesse dans les politiques à mener dans le domaine numérique, et s'appuyer sur une analyse intersectionnelle prenant en compte les questions de genre, tout en veillant à ce que les femmes et les filles participent pleinement à l'économie numérique.

² FAO. 2005. *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome.

³ Ibid.

⁴ Buckel, A. I., Afakye, K., Koka, E., Kabali, E., Price, C., et Caudell, M. A. 2024. Understanding the factors influencing biosecurity adoption on smallholder poultry farms in Ghana: a qualitative analysis using the COM-B model and Theoretical Domains Framework. *Front. Vet. Sci.* 11, 1324233, <https://doi.org/10.3389/fvets.2024.1324233>.

- **Renforcer les capacités:** les États, les organisations internationales et le secteur privé devraient s'employer ensemble à former et à soutenir les femmes et les jeunes, les approches sociales et comportementales pouvant être mises à profit pour créer les conditions propices à l'adaptation et à l'adoption d'une intelligence artificielle et de technologies émergentes au service du développement durable.
- **Développer l'infrastructure numérique:** les investissements en faveur de l'infrastructure numérique sont cruciaux, en particulier dans les zones rurales, pour garantir un accès équitable aux technologies et à l'internet.
- **Consolider les systèmes de suivi et d'évaluation:** mettre au point un système couvrant tous les aspects pour assurer le suivi des interventions et évaluer leurs effets comportementaux sur la participation des femmes et des jeunes et leurs apports techniques au profit de l'écosystème d'innovation agricole numérique. Cette approche permettra d'orienter les modifications en cours, de sorte que les boucles de rétroaction contribuent à la durabilité à long terme et au renforcement des partenariats entre parties prenantes.
- **Donner une plus grande place à l'intelligence artificielle dans le domaine public pour abaisser les barrières entravant l'accès des jeunes et des femmes:** la FAO est devenue membre de la Digital Public Goods Alliance, entité qui joue un rôle essentiel dans l'élaboration de biens publics numériques contribuant à l'établissement d'une infrastructure publique numérique. La sphère des biens publics numériques permet également de rendre tangible la gouvernance de l'intelligence artificielle auprès des secteurs public et privé.